

35^{ème} Grand Prix Dieudonné Jacobs

Exposition du 25 mars au 03 avril 2024



ASSOCIATION LES AMIS
DU PEINTRE DIEUDONNE JACOBS

Règlement du concours - Prix figuratif

Organisé avec la Ville de La Garde - Var

Article I

L'Association des Amis du peintre Dieudonné JACOBS a créé en 1988 son Prix Artistique Figuratif Dieudonné Jacobs pour les échanges Franco-Belges. Son but est de perpétuer la mémoire du peintre tout en permettant l'ouverture, le rapprochement, la confrontation, l'affirmation et l'échange des cultures au-delà des frontières.

Article II

Le prix a lieu chaque année alternativement à La Garde en France et à SPA en Belgique. Le 35^{ème} Grand Prix Artistique Dieudonné Jacobs aura lieu du lundi 25 mars au mercredi 03 avril 2024 de 15h à 19h tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés dans la grande salle du complexe Gérard Philippe – Avenue Charles Sandro – La Garde. **L'inauguration aura lieu le mardi 26 mars 2024 à 18H30.**

Article III

Ce prix est ouvert à tous les peintres figuratifs. Chaque artiste pourra présenter trois œuvres (hauteur maximum 2,50 m). Le dossier d'inscription devra comprendre : **Un droit de participation fixé à 50€** (chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION DES AMIS DU PEINTRE DIEUDONNE JACOBS), **le bulletin d'inscription, le CV artistique, les photos des trois œuvres exposées.** Le dossier devra être retourné **jusqu'au mercredi 13 mars 2024** à l'adresse suivante : Villa Josette – 46 Square D. Jacobs – 83130 La Garde.

Article IV

Le Comité d'organisation comprend : les membres de l'Association auxquels s'ajoutent l'adjoint à la Culture et le Service Culturel de la Ville de la Garde. Le jury est composé de personnalités du monde artistique et culturel.

Article V

Les œuvres devront porter au dos une étiquette précisant : le nom et l'adresse de l'artiste, le titre et le prix de vente. Chaque toile devra être impérativement équipée du système d'accrochage. L'encadrement reste facultatif.

Article VI

Le dépôt des œuvres aura lieu le samedi 23 mars de 9h à 12h et de 14h à 18h dans la grande salle du Complexe Gérard Philippe - rue Charles Sandro. Les œuvres expédiées (à la charge du participant) devront arriver avant le vendredi 22 mars 2024. Les réexpéditions se feront dans l'emballage initial à la charge de l'artiste. L'accrochage s'effectuera par le comité d'organisation. Le retrait des œuvres s'effectuera à l'issue du salon le mercredi 03 avril de 9h à 12h.

Article VII

> 1er prix : Prix Dieudonné Jacobs, 1 500 € + une exposition à SPA (Belgique) ⁽¹⁾

> 2ème prix : Prix de l'Association, 300 € ⁽²⁾

> Prix de la Ville de La Garde.

(1) Le lauréat exposera à SPA en août 2024, aux frais de l'Association. L'artiste devra être présent pendant la durée de l'exposition ; il aura à sa charge ses frais de déplacement et celui de ses œuvres. **L'attribution du Prix est conditionnée impérativement au respect de cette obligation : le refus ou désistement du lauréat entraînerait l'annulation de ce prix.**

(2) Le lauréat a la possibilité d'exposer ses tableaux à Spa en août 2024.

Article VIII

L'association et la Ville de La Garde déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, détériorations, incendie... Chaque artiste peut contracter une assurance s'il le désire.

Association Des Amis du peintre Dieudonné Jacobs
Présidente Mme Yvonne Muréna – 04 94 21 89 55
Contacts M. Stéphane Ortégat : s.ortegat@orange.fr – 06 87 32 09 39
Melle Océane Ortégat : oceo83@gmail.com – 06 26 13 80 62
<https://www.facebook.com/stephane.ortegat>
https://www.instagram.com/les_amis_du_peintre_d.jacobs/

ASSOCIATION D. JACOBS
"Villa Josette"
46, Square D. Jacobs
83130 LA GARDE

